

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2018

Présents :

OLIVARES S – ADRAGNA J – DARLY T – CADENA J – ROUSSEAU L – GERVASI A – GILANT Y – LIGNERES G

Absents : MIGNARD C – ANCELY N

Excusés : MARTEL C – ABRIOUX C – BORIOS O – SICART M

Représentés : TISSEYRE C

Secrétaire : GILANT Yann

1 – MISE EN ACCESSIBILITE DU CENTRE MEDICAL MUNICIPAL – DEMANDE D'AIDE DU CONSEIL REGIONAL :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le détail des travaux nécessaires au centre médical municipal pour sa mise en accessibilité aux ERP. Le montant de ces travaux s'élève à 11 911 € HT. Il propose de demander l'aide financière du Conseil Régional, pour la réalisation de ce programme

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de réaliser ces travaux et sollicite l'aide financière du Conseil Régional.

2 – MISE EN ACCESSIBILITE DU MULTI-SERVICES COMMUNAL – DEMANDE D'AIDE DU CONSEIL REGIONAL :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le détail des travaux nécessaires au multi-service communal pour sa mise en accessibilité aux ERP. Le montant de ces travaux s'élève à 17 454 € HT. Il propose de demander l'aide financière du Conseil Régional, pour la réalisation de ce programme

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de réaliser ces travaux et sollicite l'aide financière du Conseil Régional.

3 – MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE – DEMANDE D'AIDE DU CONSEIL REGIONAL :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le détail des travaux nécessaires à la mairie pour sa mise en accessibilité aux ERP. Le montant de ces travaux s'élève à 14 223 € HT. Il propose de demander l'aide financière du Conseil Régional, pour la réalisation de ce programme

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de réaliser ces travaux et sollicite l'aide financière du Conseil Régional.

4 – MISE EN ACCESSIBILITE DE TOUS LES BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le détail des travaux nécessaires à tous les bâtiments communaux pour leur mise en accessibilité aux ERP. Le montant de ces travaux

s'élève à 96 034 € HT. Il propose de demander l'aide financière du Conseil Départemental, pour la réalisation de ce programme

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de réaliser ces travaux et sollicite l'aide financière du Conseil Départemental.

5 – MSIE EN ACCESSIBILITE DE TOUS LES BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le détail des travaux nécessaires à tous les bâtiments communaux pour leur mise en accessibilité aux ERP. Le montant de ces travaux s'élève à 96 034 € HT. Il propose de demander l'aide financière du de l'Etat au titre de la DETR, pour la réalisation de ce programme

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de réaliser ces travaux et sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR.

6 – VALIDATION DU NUANCIER COMMUNAL :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le nuancier communal applicable sur tout le territoire de la commune, pour l'ensemble des demandes d'urbanisme. Les teintes et les couleurs devront également être respectées dans le cadre de travaux non soumis à déclaration.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nuancier communal.

7 – SALLE SOCIOCULTURELLE – AVENANT 2 AU LOT 1 GROS ŒUVRE PARTIE EXISTANTE – MOINS-VALUE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition d'avenant de l'Entreprise GILS. Cet avenant a pour objet de modifier les travaux définis au marché initial, pour une moins-value de 4 315,01 € HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant.

8 – SALLE SOCIOCULTURELLE – AVENANT 2 AU LOT 1 GROS ŒUVRE PARTIE NEUVE – MOINS-VALUE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition d'avenant de l'Entreprise GILS. Cet avenant a pour objet de modifier les travaux définis au marché initial, pour une moins-value de 6 733,50 € HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant.

9 – PRIX EAU POTABLE ET REDEVANCES POUR 2019 :

Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation sur le prix de l'eau potable et des redevances pour 2019 et de maintenir les tarifs suivants :

- Eau 2€/m3.
- Redevance assainissement : 0,90 €/m3.
- Redevance pollution : 0,29 €/m3.
- Redevance modernisation : 0,155 €/m3.
- Abonnement au réseau : 16 €/semestre.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

10 – TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MINERVOIS AU CAROUX :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de s'opposer au transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes du Minervois au Caroux, considérant que le conseil communautaire s'est opposé à ce transfert, par délibération en date du 12 décembre 2018. Le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité au transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes du Minervois au Caroux.

11 – OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF EN LIEU ET PLACE DES COMMUNES :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de s'opposer à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des communes, alors que cette recette devrait de plein droit revenir au budget communal. Pour information, les représentants des communes forestières ainsi que le conseil d'administration de l'ERCOFOR Occitanie se sont déjà positionnés dans ce sens.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'opposer à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF.

12 – TRAVAUX CONCURRENTIELS ET OFFICE NATIONAL DES FORETS :

Compte tenu de la précédente décision, Monsieur le Maire propose d'avoir recours à d'autres entreprises ou prestataires que l'ONF, pour la réalisation de services et travaux sur le territoire de la commune, que ces travaux concernent la forêt communale ou tout autre domaine.

La séance est levée, il est 20 H 30.